

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en vue de la poursuite de l'exploitation et de l'extension (approfondissement) de la carrière de calcaire située sur la commune d'ALISSAS

Maître d'ouvrage : société Carrières et Matériaux Sud-Est (CMSE)

Par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024, une enquête publique portant sur la demande susvisée est organisée :

du lundi 12 février au mercredi 13 mars 2024 inclus (clôture à 13h00),

soit pendant 30 jours consécutifs, en mairie d'ALISSAS (07210), siège de l'enquête.

La société Carrières et Matériaux Sud-Est exploite depuis 1993, une carrière de roches massives calcaires sur la commune d'ALISSAS, au lieu-dit « la Guérite », au sud-est de Privas. Cette carrière produit des matériaux destinés à la production de granulats, d'enrochements et gabions, et de pierre marbrière. Elle dispose d'installations mobiles de production de granulats et de recyclage.

Le projet consiste en la poursuite de l'exploitation et en l'extension par approfondissement de cette carrière. Il prévoit une réduction de la production moyenne du site, avec une prolongation de trente ans. Le dossier déposé est celui d'une demande de renouvellement des surfaces d'exploitation autorisées de 15,6 hectares, sans consommation de nouvelles surfaces, pour une superficie exploitable de 9 hectares environ. L'exploitation se déroulera en six phases quinquennales, incluant la remise en état coordonnée à l'extraction.

Ce projet relève de la rubrique 2510-1 de la nomenclature des installations classées (« exploitation d'une carrière de roches massives - calcaire »).

A l'issue de la procédure, la préfète de l'Ardèche est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale demandée, assortie des prescriptions nécessaires, ou opposer un refus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est consultable :

- sur support papier et en accès gratuit sur un poste informatique **en mairie d'ALISSAS**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit : **du lundi au vendredi de 08h30 à 13h00**.
- En ligne sur le site internet des services de l'État en Ardèche à l'adresse **www.ardeche.gouv.fr**, rubrique « politiques publiques, environnement risques naturels et technologiques, installations classées, enquêtes publiques en cours » ;

Le dossier d'enquête comporte notamment une étude d'impact, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) du 19 décembre 2023.

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public pourra s'adresser au maître d'ouvrage :

M. Ludwig DEGUFFROY, représentant de la société COLAS France dont la CMSE est une filiale.

Adresse administrative : Agence Rhône-Saône – 100, route de Corbas – 69780 MIONS

Courriel : ludwig.deguffroy@colas.com – Téléphone : 06 61 64 93 11

Madame Mireille JOURGET, désignée commissaire enquêtrice, (ou Monsieur Jean CHAPPELET désigné commissaire enquêteur suppléant) se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à l'occasion de **permanences en mairie d'ALISSAS** aux jours et horaires suivants :

- **le lundi 12 février 2024 de 08h30 à 13h00 ;**
- **le mercredi 28 février 2024 de 08h30 à 13h00 ;**
- **le samedi 09 mars 2024 de 08h30 à 13h00 ;**
- **le mercredi 13 mars 2024 de 08h30 à 13h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également **formuler ses observations et propositions** :

- en les consignant directement **par écrit sur le registre** d'enquête ouvert à cet effet en mairie d'ALISSAS ;
- en les adressant **par voie postale** au siège de l'enquête : Mairie – place de la Mairie – 07210 ALISSAS, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- en les adressant **par voie électronique** à l'adresse : pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr.

A l'issue de l'enquête, **le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public**, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, **en mairie d'ALISSAS, à la préfecture de l'Ardèche et sur le site internet des services de l'État en Ardèche à l'adresse www.ardeche.gouv.fr, rubrique « actions de l'État, environnement risques naturels et technologiques, installations classées, enquêtes publiques (procédure d'autorisation), enquêtes publiques terminées ».**

Le présent avis sera affiché quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, en mairies d'ALISSAS, COUX, FLAVIAC, CHOMÉRAC, SAINT-LAGER-BRESSAC, SAINT-BAUZILE, ROCHESSAUVE et PRIVAS, conformément au rayon d'affichage de 3 km, à partir de l'installation projetée, fixé dans la nomenclature des installations classées.